

## Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 mars 2015

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni sous la présidence de son maire, Alain GARNIER, le vendredi 20 mars 2015, à 20 h 00.

1. **Délibération : Appel à cotisation AMF 43.** Le conseil a autorisé à l'unanimité le maire à verser à l'AMF 177,72 € pour 2015 (soit 18 ct /habitant)
2. **Délibération : Voyage en Espagne du Collège Val de Sénouire de Paulhaguet –.** La commune versera aux deux familles concernées 10 € par jour et par enfant.
3. **Délibération Adhésion 2015 au Comité de vigilance de l'hôpital public de Brioude** Le conseil autorise à l'unanimité le maire à verser à l'association la cotisation annuelle de 10 €.
4. **Délibération : montant des subventions des associations de la commune :** Monsieur le maire rappelle les sommes versées à chaque associations en 2014. A 5 voix pour et une contre le conseil décide d'augmenter les subventions des associations qui se situent en dessous de 250 € et de les porter à cette somme. Les autres subventions ne sont pas modifiées.
5. **Délibération :** Sur le projet de zone d'activités intercommunautaires sur les communes de Mazeyrat-d'Allier et Saint-Georges-d'Aurac, cette dernière ne possédant pas de document d'urbanisme, il est nécessaire de mettre en place une carte communale partielle. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'avancement de ce dossier.
6. **Délibération :** Le conseil adopte à l'unanimité une motion contre la réduction des horaires des services publics de la gendarmerie et Centre des finances Publiques de Paulhaguet.
7. **Délibération :** Des devis pour les Transports de l'activité piscine du RPI ont été demandé. Le coût des 8 séances sera partagé entre notre commune et Chavaniac-Lafayette.  
Cette année un maitre-nageur sera nécessaire ; le tarif de 20 € par sortie est pris en charge à part égale par les deux communes.